

QUINCIEUX



Métropole de Lyon

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

2022

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
PREAMBULE	3
L'ECONOMIE DANS UN CONTEXTE DE CRISE SANITAIRE MONDIALE	5
PERSPECTIVES ECONOMIQUES INCERTAINES POUR FRANCE	5
FRANCE : UNE REPRISE MENACEE PAR L'EMERGENCE DU VARIANT OMICRON	5
LA LOI DE FINANCES POUR 2022	6
LES DOTATIONS DE L'ETAT	6
AUTRES MESURES	8
LA REVISION DES VALEURS LOCATIVES CADASTRALES	8
LE CONTEXTE LOCAL	8
LA METROPOLE DE LYON	8
LES AUTRES STRUCTURES INTERCOMMUNALES	10
ANALYSE RETROSPECTIVE DES FINANCES COMMUNALES 2014-2020	11
SECTION DE FONCTIONNEMENT	11
RECETTES REELLES STABLES ENTRE 2015 ET 2021	11
EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2015-2021	14
SECTION D'INVESTISSEMENT	16
EVOLUTION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT 2015-2021	16
EVOLUTION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2015-2021	17
RESULTATS PREVISIONNELS DE CLOTURE 2021	21
SITUATION FINANCIERE DE QUINCIEUX FIN 2021	21
	22
PROSPECTIVE ET ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021	23
SECTION DE FONCTIONNEMENT	23
DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT 2022 EN BAISSSE	23
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2022	23
SECTION D'INVESTISSEMENT	27
RECETTES D'INVESTISSEMENT	27

LES INVESTISSEMENTS PREVISIONNELS 2022	29
LA DETTE COMMUNALE	29
L'ENCOURS DE LA DETTE	29
PROFIL D'EXTINCTION DE LA DETTE	30
LE POIDS DE LA DETTE AU SEIN DU BUDGET	31
<u>PROSPECTIVE 2022-2026</u>	<u>31</u>
<u>CONCLUSION</u>	<u>34</u>

PREAMBULE

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) prévu par l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales est une étape impérative avant l'adoption du budget dans les communes de 3 500 habitants et plus.

Il doit depuis la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi NOTRe), faire l'objet d'un rapport, soumis au vote du Conseil Municipal.

Il doit être adopté dans les deux mois qui précèdent l'adoption du budget afin de permettre aux élus de prendre connaissance des grandes orientations du budget.

Le contenu de ce ROB est précisé dans l'article D2312-3 du CGCT :

« A. – Le rapport prévu à l'article L. 2312-1 comporte les informations suivantes :

1° Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.

2° La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.

3° Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Les orientations visées aux 1°, 2° et 3° devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

[B. – mentions relatives aux communes de 10 000 habitants et plus]

C. – Le rapport prévu à l'article L. 2312-1 est transmis par la commune au président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante. Il est mis à la disposition du public à l'hôtel de ville, dans les quinze jours suivants la tenue du débat d'orientation budgétaire. Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen. »

La loi de programmation des finances publiques 2018-2022 du 22 janvier 2018 en son II de l'article 13 a précisé qu'il devait également être traité de

- L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement
- L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes.

L'ECONOMIE DANS UN CONTEXTE DE CRISE SANITAIRE MONDIALE

L'économie mondiale rebondit malgré des répliques épidémiques

Aux successives vagues de contamination qui ont touché les différents continents, se sont ajoutés d'autres obstacles qui sont venus ralentir la vigueur de la reprise. D'une part, la remontée des prix de l'énergie provoquant une accélération de l'inflation au second semestre. D'autre part, des pénuries de biens intermédiaires, dont les semi-conducteurs, limitant certaines productions industrielles. Enfin, une désorganisation des chaînes logistiques en conséquence des confinements, avec aussi des pénuries de main d'œuvre dans certains secteurs (transport, restauration, etc.). Plus récemment, l'accélération de la propagation du variant Omicron fait peser le doute sur les prévisions de croissance de l'économie mondiale.

D'après les prévisions actuelles, le niveau de PIB préalable à la pandémie devrait être rejoint dans la plupart des grandes économies d'ici le premier semestre 2022. Après - 2,8 % en 2020, la croissance mondiale a rebondi à 5,9 % en 2021 puis, ralentirait à 4,1 % en 2022.

PERSPECTIVES ECONOMIQUES INCERTAINES POUR FRANCE

FRANCE : UNE REPRISE MENACEE PAR L'EMERGENCE DU VARIANT OMICRON

L'année 2021 a été marquée par le retour de la croissance. Après une année perturbée par la pandémie de COVID-19, la levée progressive des restrictions sanitaires à partir du T2 2021 et la progression de la campagne vaccinale ont permis une reprise de l'activité. Ainsi, le PIB a progressé de 3 % T/T au T3 2021 (contre 1,3 % T/T au T2) et est revenu quasiment à son niveau d'avant crise (-0,1 % par rapport au T4 2019).

Cette dynamique s'explique par un rebond de toutes les composantes de la demande intérieure. Portée par la reprise des services impactés par la crise sanitaire (notamment le secteur de l'hébergement et de la restauration), la consommation des ménages a progressé de 5 % T/T au T3 2021, constituant ainsi le principal moteur de la croissance (contribution à hauteur de 2,6 %). L'investissement est resté stable au 3ème trimestre (+0,1 % T/T contre 2,4 au T2) en raison des difficultés d'approvisionnement, bridant l'investissement des entreprises ainsi que celui dans le secteur de la construction. Sur le plan extérieur, les exportations se sont accélérées (+2,5 % T/T au T3 2021 contre 1,2 % au T2) alors que les importations sont restées stables (+0,6 %) d'où une contribution positive des échanges extérieurs (0,3 %).

Néanmoins, face à la menace de la 5ème vague épidémique, la croissance pourrait être mise en péril. L'indice du climat des affaires de l'INSEE s'est replié de 3 points en décembre 2021, reflétant la baisse du moral des chefs d'entreprise dans un contexte d'incertitude. Pour l'instant, l'économie française semble bien résister. Malgré l'émergence du variant Omicron, la croissance est estimée à 0,6 % T/T au T4 2021 et devrait ralentir au T1 2022 à 0,4 % avant de repartir au T2 2022.

Accusé de réception en préfecture
069-216901637-20220316-2022-10-BF
Date de réception préfecture : 16/03/2022

Extrait « support à la préparation du Dob 2022 », caisse d'épargne

LA LOI DE FINANCES POUR 2022

LES DOTATIONS DE L'ETAT

L'enveloppe des concours de l'Etat est stabilisée au niveau atteint en 2021, ce qui représente 28,6 milliards d'euros.

La DGF est globalement stable avec un montant de 26,8 milliards d'euros, mais n'aura pas d'impact pour Quincieux qui n'en percevra toujours pas en 2022 et n'en paiera pas non plus.

Les dotations de solidarité rurale (DSR) et urbaine (DSU) seront chacune abondées de 95 millions d'euros.

Les dotations de soutien à l'investissement local (DPV Dotation politique de la ville, DETR Dotation d'équipement des territoires ruraux, DSIL Dotation de soutien à l'investissement local) sont en hausse :

- 150 millions d'euros pour la DPV
- 1046 millions d'euros pour la DETR
- 907 millions d'euros pour la DSIL (+337 millions d'euros par rapport à 2021)

Extrait « support à la préparation du Dob 2022 », caisse d'épargne

<i>À périmètre courant</i>	LFI 2022 (en milliers)	LFI 2021 (en milliers)	Evolution LFI 2022 / LFI
Dotation globale de fonctionnement (DGF)	26 798 080	26 758 368	0,1%
Dotation spéciale pour le logement des instituteurs (DSI)	5 738	6 694	-14,3%
Dotation de compensation des pertes de bases de contribution économique territoriale et de redevance des mines des communes et de leurs groupements	50 000	50 000	0,0%
Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)	6 500 000	6 546 000	-0,7%
Compensation d'exonérations relatives à la fiscalité locale	580 633	539 633	7,6%
Dotation élu local (DEL)	101 006	101 006	0,0%
Collectivité territoriale de Corse	57 471	62 897	-8,6%
Fonds de mobilisation départementale pour l'insertion (FMDI)	440 432	465 890	-5,5%
Dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC)	326 317	326 317	0,0%
Dotation régionale d'équipement scolaire (DRES)	661 186	661 186	0,0%
Dotation globale de construction et d'équipement scolaire (DGES)	2 686	2 686	0,0%
Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)	2 880 214	2 905 214	-0,9%
Dotation pour transferts de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale	388 004	413 004	-6,1%
Dotation unique des compensations spécifiques à la taxe professionnelle (DUCSTP)	0	0	-
Dotation de compensation de la réforme de la taxe sur les logements vacants	4 000	4 000	0,0%
Dotation de compensation liée au processus de départementalisation de Mayotte	107 000	107 000	0,0%
Fonds de compensation des nuisances aéroportuaires	6 822	6 822	0,0%
Dotation de garantie des reversements des fonds départementaux de taxe professionnelle (FDPTP)	284 278	284 278	0,0%
Compensation des pertes de recettes liées au relèvement du seuil d'assujettissement des entreprises au versement de transport	48 021	48 021	0,0%
Prélèvements sur les recettes de l'Etat au profit de la collectivité territoriale de Guyane	27 000	27 000	0,0%
Prélèvements sur les recettes de l'Etat au profit des régions au titre de la neutralisation financière de la réforme de l'apprentissage	122 559	122 559	0,0%
Prélèvements sur les recettes de l'Etat au profit de la Polynésie française	90 552	90 552	0,0%
Soutien exceptionnel de l'Etat au profit du bloc communal confronté à des pertes de recettes fiscales et domaniales du fait de la crise sanitaire	100 000	510 000	-80,4%
Compensation de la réduction de 50 % des valeurs locatives de TFPB et de CFE des locaux industriels	3 641 930	3 290 000	10,7%
Compensation des communes et EPCI contributeurs au Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) subissant une perte de base de CFE	1 000	900	11,1%
Prélèvement exceptionnel de compensation du Fonds national de péréquation des droits de mutation à titre onéreux (DMTO)	0	60 000	-100,0%
Prélèvement exceptionnel sur les recettes de l'Etat au profit des collectivités territoriales et des groupements de communes qui procèdent à l'abandon ou à la renonciation définitive de loyers	0	10 000	-100,0%
TOTAL	43 224 929	43 400 027	-0,4%

Source : LFI 2022

Réforme des indicateurs financiers

La LFI 2022 entérine la réforme des indicateurs financiers (potentiel fiscal et financier, effort fiscal, coefficient d'intégration fiscale), inspirée des travaux du Comité des finances locales (CFL). Cette réforme aura des incidences sur les dotations et fonds de péréquation aux collectivités.

Ainsi, et conformément à la loi de finances 2021, les nouvelles modalités de calcul des indicateurs financiers tiendront compte de la suppression de la taxe d'habitation.

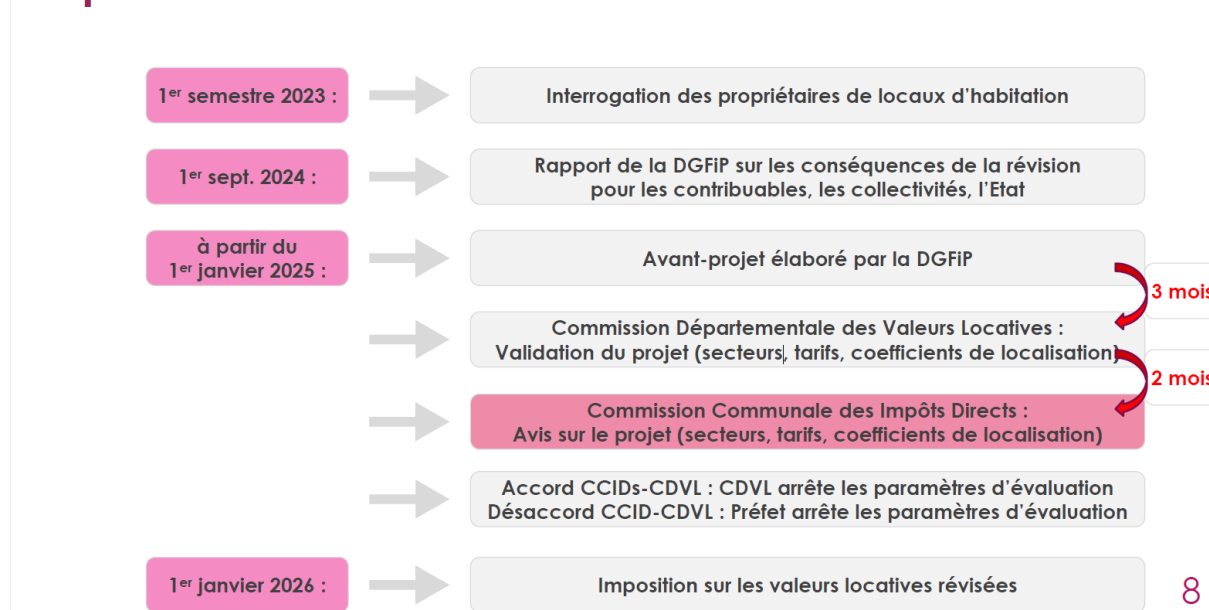
Accusé de réception en préfecture
069-216901637-20220316-2022-10-BF
Date de réception préfecture : 16/03/2022

D'après le gouvernement, la répartition des dotations ne devrait pas être déstabilisée et intégrera progressivement ces nouveautés sur la période allant de 2022 à 2028.

AUTRES MESURES

LA REVISION DES VALEURS LOCATIVES CADASTRALES (LOCAUX PROFESSIONNELS ET D'HABITATION)

Le processus de révision à venir RVLLH



(Source : Ecofinance)

LE CONTEXTE LOCAL

LA METROPOLE DE LYON

Le débat d'orientation budgétaire de la Métropole a eu lieu le 13 décembre 2021.

Le budget 2022 a été voté les 24 et 25 janvier 2022.

Les dépenses 2021 ont augmenté sensiblement passant de 2 254 millions d'euros à 2 390 millions d'euros. Cette évolution est marquée par la poursuite des mesures exceptionnelles liées à la crise sanitaire (achat d'EPI, nettoyage des locaux, aides exceptionnelles aux entreprises).

L'autofinancement 2022 de la Métropole s'établit à 286,7 millions d'euros, soit une amélioration de 5,8 millions d'euros par rapport à 2021 (+2%). La part des investissements opérationnels de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) sur ce budget représente 29,7 M€ (source : Budget primitif 2022 - rapport budgétaire)

Accusé de réception en préfecture
069-216901637-20220316-2022-10-BF
Date de réception préfecture : 16/03/2022

La PPI (Programmation pluriannuelle d'investissement) 2021-2026 a été adoptée lors du conseil métropolitain du 25 janvier 2021. Elle est développée autour de 25 thématiques regroupées en 9 axes d'actions.

Axe	Thématique	Montants totaux arbitrés 2021-2026	
Environnement, Energie, Agriculture, Eau et déchets	Cycle de l'Eau	270,0 M€	517,0 M€
	Cycle des déchets	145,0 M€	
	Agriculture et alimentation	10,0 M€	
	Environnement et prévention des risques	30,0 M€	
	Transition énergétique	25,0 M€	
	Espaces naturels, nature en ville et Parcs métropolitains	37,0 M€	
Santé, social éducation et cadre de vie	Education	247,0 M€	335,0 M€
	Culture	23,0 M€	
	Santé et autonomie, protection de l'enfance et de la famille	60,0 M€	
	Vie associative et politiques sportives	5,0 M€	
Déplacements et mobilités actives, intermodalités, voirie	Accompagnement des projets SYTRAL	95,0 M€	579,9 M€
	Gestion du domaine public et des ouvrages d'art	239,0 M€	
	Intermodalités, ferroviaire et logistique urbaine	46,0 M€	
	Métropole cyclable et apaisée	200,0 M€	
Développement éco, emploi, universités et recherche, tourisme, SI	Coopération européenne et partenariale / Tourisme	13,2 M€	392,2 M€
	Développement économique, emploi et insertion	220,0 M€	
	Développement numérique	85,0 M€	
	Enseignement supérieur et Recherche	74,0 M€	
Urbanisme	Opérations d'urbanisme	939,6 M€	944,6 M€
	Cimetières	5,0 M€	
Habitat	Rénovation du parc existant, lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique	119,1 M€	518,1 M€
	Offre nouvelle d'habitat abordable, logement social et spécifique	399,0 M€	
Patrimoine & Moyens généraux		98,5 M€	98,5 M€
Participations partenaires		15,0 M€	15,0 M€
Enveloppes territorialisées		200,0 M€	200,0 M€
TOTAL		3 600,5 M€	

Les enveloppes consacrées aux projets métropolitains financés par le budget 2022 se répartissent comme suit :

- 77,95 millions d'euros pour l'Habitat (développement des logements sociaux, encadrement des loyers, recours au bail réel solidaire).
- 10 millions d'euros pour la 1^{re} Voie Lyonnaise (rive gauche du Rhône, entre le boulevard des Belges et l'avenue Berthelot).
- 5,7 millions d'euros pour la solidarité et l'accompagnement des plus fragiles
- 3,4 millions d'euros pour le développement des bornes à compost
- 13,5 millions d'euros d'aide pour la rénovation thermique des logements
- 10 millions d'euros pour les communes qui construisent des logements et accueillent plus d'habitants
- 2,6 millions d'euros pour la plantation de 4 nouvelles forêts urbaines en 2022

Accusé de réception en préfecture
069-216901637-20220316-2022-10-BF
Date de réception préfecture : 16/03/2022

- 4 millions d'euros investis dans un fonds pour aider des industriels innovants à développer leurs activités
- 1 million d'euros pour le démarrage des travaux du nouveau réseau de chaleur dans l'Ouest lyonnais

Pour d'autres projets tels que la ZFE, les opérations concernant les établissements scolaires (construction d'un nouveau collège à Villeurbanne, restructuration, désimperméabilisation des espaces extérieurs des collèges...), ou encore l'aide face à la perte d'autonomie, les crédits affectés ne sont pas précisés.

Quincieux faisant partie de la Métropole l'ensemble des décisions et trajectoires actées impacteront la vie de la Collectivité.

La Commune formulera une demande au titre de la subvention d'équipements accordée par la Métropole par délibération en date du

LES AUTRES STRUCTURES INTERCOMMUNALES

Quincieux participe également

- au **Syndicat mixte des Plaines et Monts d'Or**. La structure compte un membre de plus (Champagne au Mont d'Or). La contribution de Quincieux serait constante. Pour mémoire, la contribution 2020 a été de 11 545 €.

- au **Sigerly** : la contribution est fiscalisée. La Commune étudie la possibilité de rejoindre le Sigerly pour l'entretien de l'éclairage public. Cela représente une contribution annuelle de 73 000 euros par an.

- au **Syndicat de Gendarmerie** : la contribution devrait augmenter légèrement afin de tenir compte des travaux de rénovation de la caserne. Ils sont estimés à 174 600 € et pris en charge à 22 % par les communes membres du syndicat (contribution 1 077 €, prévisionnel 2022 1 700 €)

- au **Syndicat Rhodanien de Développement du Câble** (SRDC) (contribution 1700 €)

ANALYSE RETROSPECTIVE DES FINANCES COMMUNALES 2015-2021

Les données 2021 sont provisoires

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES REELLES STABLES ENTRE 2015 ET 2021

	2015		2016		2017		2018		2019		2020		2021	
		Evol. n/n-1		Evol. n/n-1		Evol. n/n-1		Evol. n/n-1		Evol. n/n-1		Evol. n/n-1		Evol. n/n-1
013 Atténuation de charges	41 410 €	-51%	31 950 €	-23%	48 980 €	53%	22 767 €	-54%	45 861 €	101%	46 449 €	1%	73 667 €	58%
70 Ventes des services, du domaine et ventes diverses	503 120 €	261%	386 492 €	-23%	410 374 €	6%	425 100 €	4%	448 351 €	5%	391 873 €	-13%	437 758 €	12%
73 Impôts et taxes	2 076 791 €	-23%	2 230 526 €	7%	2 312 500 €	4%	2 597 215 €	12%	2 454 956 €	-5%	2 545 946 €	4%	2 477 442 €	-3%
74 Dotations, subventions et participations	470 031 €	-45%	313 407 €	-33%	323 696 €	3%	318 551 €	-2%	218 768 €	-31%	232 192 €	6%	301 085 €	30%
75 Autres produits de gestion courante	112 943 €	-5%	128 237 €	14%	114 238 €	-11%	125 144 €	10%	158 116 €	26%	156 006 €	-1%	172 795 €	11%
76 Produits financiers	3 780 €	-28%	3 620 €	-4%	3 620 €	0%	3 200 €	-12%	3 200 €	0%	- €	-100%	- €	0%
77 Produits exceptionnels	125 607 €	-56%	917 144 €	630%	9 292 €	-99%	134 974 €	1353%	228 500 €	69%	10 420 €	-95%	7 360 €	-29%
042 Opération d'ordre de transfert entre sections	33 380 €		318 401 €	854%	- €	-100%	64 486 €		13 824 €	-79%	65 505 €	374%	11 979 €	-82%
78 Reprise sur provisions									15 000 €		- €		23 €	0%
TOTAL	3 367 062 €	-19%	4 329 786 €	29%	3 222 699 €	-26%	3 691 438 €	15%	3 586 576 €	-3%	3 448 391 €	-4%	3 482 109 €	1%
Réelles	3 333 682 €	-20%	4 011 385 €	20%	3 222 699 €	-20%	3 626 951 €	13%	3 572 752 €	-1%	3 382 886 €	-5%	3 470 130 €	3%

La stabilité des recettes depuis 2015 masque une redistribution sensible de l'origine des ressources de la Collectivité. Les concours de l'Etat ont sensiblement baissé tandis que les ressources propres ont progressé.

BAISSE NOTABLE DES CONCOURS DE L'ETAT

Le chapitre 74, dans lequel sont notamment comptabilisées les dotations de l'Etat, a enregistré une perte de près de 100 000 € en 5 ans ¹. Il s'agit principalement de la perte de la DGF (124 000 € en 2016).

Depuis 2013, les dotations ont baissé de 259 005.00 €

	2017	2018	2019	2020	2021
DGF	71 367,00 €	45 926,00 €	13 229,00 €	0 €	0 €
Dotation solidarité rurale	34 029,00 €	35 799,00 €	48 784,00 €	35 865.00 €	36 229.00 €
Total	105 396,00 €	81 725,00 €	62 013,00 €	35 865.00 €	36 229.00 €
% RRF	3,3%	2,3%	1,7%	1.00%	1.00%

La Commune a également perdu la DUCSTP (dotation unique de compensation spécifique de la taxe professionnelle) mise en œuvre lors de la réforme de la Taxe Professionnelle pour compenser les pertes pour les collectivités (6 800 €)

Cette baisse a été en partie limitée par l'obtention d'une aide pour l'extension des horaires d'ouverture de la médiathèque de 10 000 €. Elle n'est prévue que pour 5 ans.

EVOLUTION DES RESSOURCES FISCALES

La population légale **municipale** de Quincieux est passée de 3 002 habitants (base 2010) à 3 467 habitants (base 2017) ce qui a eu notamment pour conséquence une augmentation des bases fiscales et donc des produits liés. Elle est désormais de 3495 habitants (base 2019).

Les recettes de taxe foncière se sont élevées à 157 607 euros en 2021.

En 2022, l'évolution de la TF est estimée à 3,4 % en progression du fait de la revalorisation forfaitaire des bases des valeurs locatives. De plus, les recettes de TH sur les résidences secondaires sont conservées par les communes.

S'agissant des autres ressources fiscales sur lesquelles la commune n'a pas la maîtrise, celles-ci ne devraient pas évoluer en 2022. Il s'agit du FNGIR (Fonds national de garantie de ressources) versé par l'Etat et des ressources versées par la Métropole : Attribution de compensation (AC) d'une part, et Dotation de solidarité communautaire

¹ En 2015 la Commune a perçu une dotation exceptionnelle relative au relèvement du seuil d'assujettissement au versement transport 161 195.54 €

(DSC), d'autre part. Pour mémoire la Commune a perçu 862 euros au titre du FNGIR, 1 451 425 euros d'AC et 215 euros de DSC en 2021.

Concernant la Dotation de solidarité Communautaire (DSC), suite aux nouvelles modalités de répartition calculées en 2021, celle-ci devrait être amenée à baisser dans les années à venir.

S'agissant des droits de mutation à titre onéreux (DMTO), la ressource a progressé de 7 % en 2021 et devrait continuer à progresser.

Enfin, la Commune a perçu 80 000 euros de taxe sur l'électricité en 2021.

EVOLUTION DES RESSOURCES LIEES AU PATRIMOINE

Le chapitre 75 a également continué son évolution en raison de l'actualisation des baux commerciaux.

Les autres chapitres sont globalement constants.

EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2015-2021

	2015		2016		2017		2018		2019		2020		2021	
		Evol. n/n-1		Evol. n/n-1		Evol. n/n-1		Evol. n/n-1		Evol. n/n-1		Evol. n/n-1		Evol. n/n-1
011 Charges à caractère général	977 562 €	-9%	907 989 €	-7%	962 398 €	6%	1 077 097 €	12%	790 652 €	-27%	824 495 €	4%	796 963 €	-3%
012 Charges de personnel	1 124 859 €	12%	1 204 818 €	7%	1 264 670 €	5%	1 298 206 €	3%	1 337 835 €	3%	1 447 629 €	8%	1 571 121 €	9%
014 Atténuation de produits	22 128 €	-81%	36 897 €	67%	46 336 €	26%	44 872 €	-3%	43 777 €	-2%	43 659 €	0%	44 265 €	1%
65 Autres Charges de gestion courante	382 020 €	-61%	400 414 €	5%	351 628 €	-12%	194 979 €	-45%	243 651 €	25%	256 536 €	5%	261 231 €	2%
66 Charges financières	82 478 €	-12%	78 642 €	-5%	70 650 €	-10%	64 423 €	-9%	84 328 €	31%	84 422 €	0%	76 590 €	-9%
67 Charges excepti.	16 120 €	2563%	- €	-100%	3 400 €	nc	5 600 €	65%	3 033 €	-46%	3 608 €	19%	8 147 €	126%
68 Dotations aux amortissements et aux provisions	- €		- €		- €		- €		15 000 €	0%	- €	-100%	15 873 €	
042 Opé. d'ordre entre section (amort., opé. d'actifs)	66 737 €	10012%	1 233 139 €	1748%	64 000 €	-95%	162 529 €	154%	325 094 €	100%	230 231 €	-29%	218 121 €	-5%
TOTAL	2 671 904 €	-18%	3 861 899 €	45%	2 763 083 €	-28%	2 847 706 €	3%	2 843 369 €	0%	2 890 580 €	2%	2 992 311 €	4%
Réelles	2 605 167 €	-20%	2 628 760 €	1%	2 699 083 €	3%	2 685 177 €	-1%	2 518 276 €	-6%	2 660 349 €	6%	2 774 190 €	4%

Les dépenses de fonctionnement croissent de 4 % rapport à 2020.

DIMINUTION DES CHARGES A CARACTERE GENERAL (CHAPITRE 011)

Ce chapitre est en légère progression sur la période de référence notamment en raison de la poursuite de la crise sanitaire.

Également, compte tenu de la hausse attendue du prix de l'électricité en 2022, les charges à caractère général seront augmentées en 2022.

AUGMENTATION DES CHARGES DE PERSONNEL (CHAPITRE 012)

La masse salariale a connu une augmentation sensible depuis 2015 notamment en raison de la création d'emplois sur le service enfance jeunesse, au service communication, du GVT (Glissement Vieillesse Technicité) de la masse salariale et décisions extérieures (dégel du point d'indice, augmentation des cotisations patronales, disposition Parcours Professionnels Carrières Rémunérations, ...)

De plus, durant plusieurs mois entre 2018 et 2019, les postes d'agent comptable, de responsable enfance jeunesse et de garde champêtre sont restés vacants ou partiellement occupés.

En 2021, la collectivité a dû procéder à certains remplacements en raison du contexte sanitaire actuel, qui a entraîné des placements en ASA (Autorisation Spéciale d'Absence), des congés maladie mais également à des embauches en renfort afin d'assurer la bonne observation des protocoles sanitaires.

Absences 2021 liées au covid

4 cas ayant généré 20 jours d'absence et 11 jours de télétravail

1 ASA « personne vulnérable » soit 189 jours d'absence

9 cas contact ayant généré 41 jours d'absence et 10 jours de télétravail

**jours calendaires*

EVOLUTION DU FPIC (FONDS DE PEREQUATION INTERCOMMUNAL ET COMMUNAL) (CHAPITRE 014)

Pour mémoire, ce fonds a été mis en place pour pallier au fait que l'Etat ne pouvait plus abonder les dotations aux collectivités. Il repose sur le principe d'une péréquation horizontale : un prélèvement sur les ressources des territoires dits « riches » est fait au profit des collectivités dites « pauvres ».

La baisse amorcée en 2018 se poursuit sur 2021 sans être très significative.

2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
22 128 €	36 897€	46 336 €	44 872€	43 777 €	43 659 €	44 265 €

EVOLUTION DES CHARGES DE GESTION COURANTE (CHAPITRE 65)

Ces charges ont diminué depuis 2015 car la Commune a fiscalisé ses contributions au Sigerly.

SECTION D'INVESTISSEMENT

EVOLUTION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT 2015-2021

	2015		2016		2017		2018		2019		2020		2021	
		Part RI		Part RI		Part RI		Part RI		Part RI		Part RI		Part RI
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	66 737,46 €	4,31%	1 233 138,87 €	55,71%	64 000,00 €	41,33%	162 528,83 €	44,82%	325 093,00 €	6,25%	230 231,00 €	6,88%	218 121,19 €	6,51%
041 Opérations patrimoniales (opérations d'ordre)	18 538,29 €	1,20%		0,00%	- €	0,00%	- €	0,00%	65 901,00 €	1,27%	1 463 768,00 €	43,71%	389 238,00 €	11,62%
10 Dotations, fonds divers et réserves	1 456 561,83 €	94,03%	980 263,13 €	44,29%	40 216,85 €	25,97%	87 023,63 €	24,00%	1 909 447,00 €	36,70%	1 276 881,00 €	38,13%	614 125,00 €	18,34%
dont FCTVA	55 918,96 €	3,61%	16 626,92 €	0,75%	19 182,57 €	12,39%	79 382,55 €	21,89%	84 127,00 €	1,62%	245 640,00 €	7,34%	374 075,10 €	11,17%
dont TA (ex TLE)	7 147,49 €	0,46%	17 460,49 €	0,79%	21 034,28 €	13,58%	7 641,08 €	2,11%	7 641,00 €	0,15%	7 641,00 €	0,23%	7 000,00 €	0,21%
dont autofinancement	1 393 495,38 €	89,96%	946 175,72 €	42,75%	- €	0,00%	- €	0,00%	1 817 679,00 €	34,94%	1 023 600,00 €	30,57%	240 050,00 €	7,17%
13 Subventions d'investissement	- €	0,00%	- €	0,00%	47 633,00 €	30,76%	106 640,00 €	29,41%	652 680,00 €	12,55%	142 952,00 €	4,27%	225 280,00 €	6,73%
16 Emprunts et dettes assimilées	874,00 €	0,06%	- €	0,00%	3 000,00 €	1,94%	6 462,45 €	1,78%	2 000 669,00 €	38,45%	352,00 €	0,01%	240,00 €	0,01%
21 Immobilisations corporelles	- €	0,00%	- €	0,00%	- €	0,00%	- €	0,00%	2 135,00 €	0,04%	- €	0,00%	419,13 €	0,01%
23 Immobilisation en cours	6 326,74 €	0,41%	- €	0,00%	- €	0,00%	- €	0,00%	34 683,00 €	0,67%	22 281,00 €	0,67%	2 785,01 €	0,08%
458201 Travaux connexes	- €	0,00%	- €	0,00%	- €	0,00%	- €	0,00%	212 100,00 €	4,08%	212 100,00 €	6,33%	10 188,24 €	0,30%
TOTAL	1 549 038,32 €		2 213 402,00 €		154 849,85 €		362 654,91 €		5 202 708,00 €		3 348 565,00 €		1 460 396,57 €	
Réelles	70 267,19 €		34 087,41 €		90 849,85 €		200 126,08 €		2 994 035,00 €		630 966,00 €		612 987,38 €	

Les recettes réelles d'investissement ont beaucoup augmenté en raison des investissements réalisés depuis 2015 (réhabilitation de la MJC, construction du restaurant scolaire et de la médiathèque). Ces opérations permettent à la Collectivité de bénéficier du FCTVA mais également de concours financiers extérieurs.

Au 31/12/2021, les restes à réaliser en recettes s'élèvent à **165 375 euros**.

EVOLUTION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2015-2021

PRINCIPALES REALISATIONS 2021

Malgré la poursuite du contexte de crise sanitaire en 2021, un certain nombre de projets d'investissement ont pu être poursuivis.

Opération	Intitulé	Complément d'information	Total des crédits ouverts 2021	Réalisé	Solde	Annulation	Reports 2022
100-1	Démolition et reconstruction de la médiathèque	Travaux+MO+mobilier	10 446,00 €	0,00 €	10 446,00 €	10 446,00 €	0,00 €
100-2	Nouveau restaurant scolaire	Travaux+MO+mobilier	213 800,00 €	102 782,18 €	111 017,82 €	102 317,82 €	8 700,00 €

Etudes (0)									
19	0	1	La Chapelle	Etude de faisabilité (solde 2020)+Maitrise d'œuvre	53 100,00 €	17 100,00 €	36 000,00 €	0,00 €	36 000,00 €
19	0	2	Chaufferie EMP	Etude et provision en vue du renouvellement	20 000,00 €	0,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €	0,00 €
20	0	1	Réaménagement ancien restaurant scolaire	Etude du devenir de l'ancien restaurant scolaire	20 000,00 €	9 439,20 €	10 560,80 €	10 560,80 €	0,00 €
21	0	1	Aménagement terrain synthétique sportif	Etude	5 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	0,00 €

Bâtiments communaux et aménagements (1)								
20	1	1	Sécurisation du club house CTM et tennis	Alarme local du foot+st+tennis	1 960,00 €	1 958,40 €	1,60 €	0,00 €
20	1	4	Sécurisation local de rangement EMP		10 000,00 €	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €
20	1	5	Mise en sécurité bas relief église	Travaux	9 000,00 €	0,00 €	9 000,00 €	7 654,80 €
20	1	6	Réaménagement ancien restaurant scolaire	Extension multiaccueil et école maternelle, création salle périscolaire	70 000,00 €	0,00 €	70 000,00 €	0,00 €
20	1	7	Aménagement quartier des Flandres	voirie, bâtiments, ...	539 500,00 €	0,00 €	539 500,00 €	0,00 €
21	1	3	Assainissement locaux archives mairie	travaux ventilation, installation d'un hygromètre et de deshumidificateurs	15 000,00 €	0,00 €	15 000,00 €	0,00 €
21	1	4	Adap	Mise en accessibilité erp communaux	150 000,00 €	5 760,00 €	144 240,00 €	0,00 €
21	1	6	Maison médicale pluriprofessionnelle		100 000,00 €	3 600,00 €	96 400,00 €	0,00 €
21	1	7	Travaux de réhabilitation de la Chapelle	Travaux provision	73 340,00 €	0,00 €	73 340,00 €	0,00 €

Eclairage public (2)								
21	2	1	Impasse Namiand		5 500,00 €	0,00 €	5 500,00 €	0,00 €
21	2	2	Grande Charrière		25 000,00 €	0,00 €	25 000,00 €	22 960,22 €

Voirie (3)								
20	3	2	Extension parc vidéoprotection	divers sites	60 000,00 €	0,00 €	60 000,00 €	59 997,38 €
21	3	3	Figurines réfléchissantes voirie	marque des passages piétons	2 500,00 €	0,00 €	2 500,00 €	0,00 €

Matériels (5)								
19	5	1	Signalétique	remplacement signalétique	15 000,00 €	-00 €	15 000,00 €	-00 €
19	5	6	Informatisation ST	logiciel de gestion des st et des salles	654,00 €	654,00 €	-00 €	0,00 €
20	5	1	Informatique élémentaire 2020-2021	Classe informatique + parc pc de l'élémentaire	6 450,00 €	6 435,49 €	14,51 €	0,00 €
21	5	2	Mobilier Maternelle ou élémentaire 2021	provisions	5 000,00 €	2 164,41 €	2 835,59 €	2 759,05 €
20	5	4	Matériels festivités 2020	barnums 4*8	1 560,00 €	1 556,82 €	3,18 €	0,00 €
20	5	5	Réhabilitation équipements informatiques mairie	autocom, serveur, mise à niveau des postes sur windows 10, parc téléphonique+câblage éventuel+redéploiement des logiciels métiers sur le nouveau serveur+honoraires d'assistance	27 500,00 €	15 831,88 €	11 668,12 €	0,00 €
20	5	6	Véhicules outillages ST 2020	Changement Master 25 000 € +broyeur 18 000 € +chariots de manutention 1 500 €(mairie, emp, mjc)+tondeuse 1800 €+saleuse tracteur 4500€+scie circulaire 2 000 €	1 221,00 €	419,13 €	801,87 €	0,00 €
20	5	7	DAE 2020-2022	défibrillateurs réglementaires 2020+2021	8 000,00 €	-00 €	8 000,00 €	3 135,60 €
20	5	8	Radar pédagogique		1 000,00 €	-00 €	1 000,00 €	-00 €
21	5	1	Véhicule PM		40 000,00 €	-00 €	40 000,00 €	11 459,99 €
21	5	13	Matériels ST 2021	renouvellement broyeur 18 000 €, saleuse Maxity 8000 €, renouvellement tondeuses 1800 €	27 800,00 €	-00 €	27 800,00 €	26 834,00 €
21	5	4	Acquisition de jeux extérieurs 2021	école maternelle et city stade	30 000,00 €	-00 €	30 000,00 €	-00 €
21	5	5	Sono portative	renouvellement	5 500,00 €	5 196,00 €	304,00 €	-00 €
21	5	6	Barrières chemin ruraux	barrières bois (*17)	7 000,00 €	-00 €	7 000,00 €	-00 €
21	5	7	Acquisition bennes et poubelles de tri	benne cimetière et poubelles de tri centre village	10 000,00 €	-00 €	10 000,00 €	-00 €
21	5	8	Chemin de la biodiversité	signalétique, ...	2 500,00 €	-00 €	2 500,00 €	-00 €
21	5	9	Site web de la Commune	refonte/création	7 000,00 €	-00 €	7 000,00 €	-00 €
21	5	10	Modernisation affichages extérieurs	Changement des panneaux d'affichage communaux	5 000,00 €	-00 €	5 000,00 €	-00 €

Terrains (6)								
20	6	1	Branchement électrique Chamalan		9 500,00 €	-00 €	9 500,00 €	-00 €
sous total opérations					1 594 831,00 €	172 897,51 €	1 421 933,49 €	1 251 220,43 €
								170 713,06 €

Accusé de réception en préfecture
069-216901637-20220316-2022-10-BF
Date de réception préfecture : 16/03/2022

Investissement hors opération							
20422	Subvention pour logements sociaux	2021	5 000,00 €	-00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	-00 €
2041512	Subvention	centrale photovoltaïque	2 000,00 €	-00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	-00 €
Sous total chapitre 20			7 000,00 €	-00 €	7 000,00 €	7 000,00 €	-00 €
2111	Terrains nus	terrain safer	23 000,00 €	1,00 €	22 999,00 €	22 999,00 €	-00 €
2121	Arbres		1 500,00 €	-00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	-00 €
2128	Autres agencements et aménagements de terrains		7 200,00 €	7 168,80 €	31,20 €	31,20 €	-00 €
2183	Matériel informatique divers		3 000,00 €	1 857,60 €	1 142,40 €	1 142,40 €	-00 €
2184	Mobilier 2021		5 000,00 €	2 668,62 €	2 331,38 €	1 488,19 €	843,19 €
2188	Dotation livres, DVD médiathèque 2021	achat des collections nouvelles	4 000,00 €	2 320,87 €	1 679,13 €	-885,91 €	2 565,04 €
2188	Matériels divers		3 500,00 €	3 874,39 €	-374,39 €	-1 514,25 €	1 139,86 €
Sous total chapitre 21			47 200,00 €	17 891,28 €	29 308,72 €	24 760,63 €	4 548,09 €
238	avances sur marché		10 000,00 €	-00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	-00 €
Sous total chapitre 23			10 000,00 €	-00 €	10 000,00 €	10 000,00 €	-00 €
TOTAL			1 659 031,00 €	190 788,79 €	1 468 242,21 €	1 292 981,06 €	175 261,15 €

Les restes à réaliser en dépenses s'élèvent à **175 261 €**.

 RESULTATS PREVISIONNELS DE CLOTURE 2021

Les chiffres 2021 sont provisoires et arrondis

Pour mémoire
2021 CA 2020

Résultat de la section de fonctionnement

Résultat de l'exercice	1 587 573 €	557 809 €
Résultat de l'exercice antérieur (ligne 002)	1 097 775 €	780 016 €
Résultat de clôture à affecter	2 685 348 €	1 337 825 €

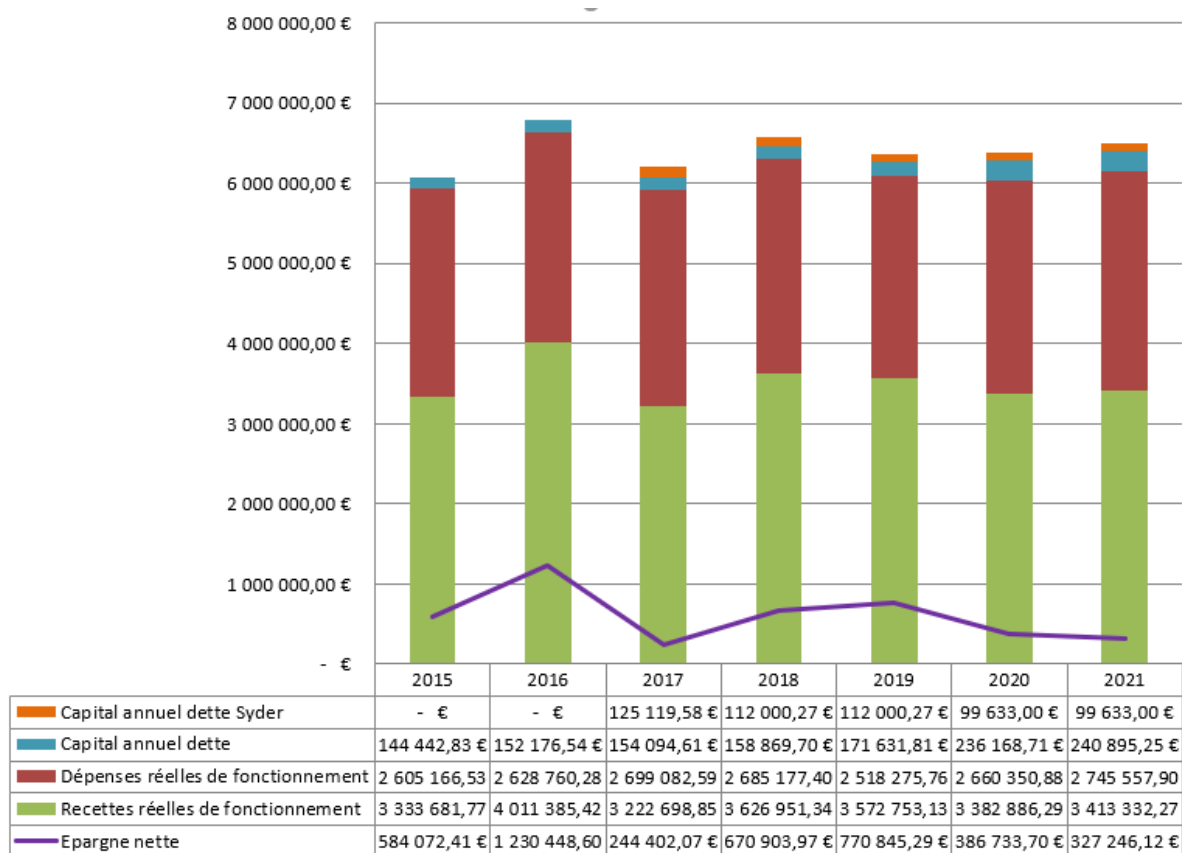
Résultat de la section d'investissement

Résultat de l'exercice	282 765 €	-867 607 €
Résultat de l'exercice antérieur (ligne 001)	-240 013 €	627 594 €
Résultat comptable cumulé	42 752 €	-240 013 €
Dépenses engagées non mandatées	175 261 €	230 531 €
Recettes d'investissement restant à recouvrer	165 375 €	263 000 €
Solde des restes à réaliser	-9 886 €	32 469 €
Besoin réel de financement	32 866 €	-207 544 €

Une partie de l'excédent de fonctionnement sera à affecter en investissement afin de couvrir le besoin de la section d'investissement.

 SITUATION FINANCIERE DE QUINCIEUX FIN 2021

Accusé de réception en préfecture 069-216901637-20220316-2022-10-BF Date de réception préfecture : 16/03/2022



PROSPECTIVE ET ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

La comparaison se fait entre le réalisé provisoire 2021 et le prévisionnel 2022

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT 2022 EN BAISSÉ

	2021	2022	2021/2022
013 Atténuation de charges	73 667 €	20 000,00 €	-72,85%
70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	437 758 €	399 660,00 €	-8,70%
73 Impôts et taxes	2 477 442 €	2 359 988,00 €	-4,74%
77 Produits exceptionnels	7 360 €	- €	-100,00%
75 Autres produits de gestion courante	172 795 €	176 350,00 €	2,06%
74 Dotations, subventions et participations	301 085 €	292 882,00 €	-2,72%
002 Excédent n-1	1 097 775 €	1 587 573,00 €	44,62%
042 Opérations d'ordre de transfert entre section	11 979 €	10 000,00 €	-16,52%
TOTAL	4 579 861,00 €	4 846 453,00 €	5,82%
TOTAL DES OPERATIONS REELLES	3 470 107,00 €	3 248 880,00 €	-6,38%

Les remboursements des charges de personnel

La Collectivité attend une baisse notable de ce chapitre (013) car la situation de plusieurs agents a évolué :

En 2021, il y a eu qu'un congé maternité

Des arrêts liés au covid mais beaucoup plus de télétravail

Les recettes fiscales

Il n'est pas prévu d'augmentation des taux des impôts locaux communaux.

La revalorisation des bases étant assise sur l'inflation, elle devrait être peu importante en 2022. La projection réalisée prévoit une revalorisation physique et forfaitaire des bases de l'ordre de 3,2 %.

La Collectivité envisage une relative stabilité des autres ressources.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2022

Accusé de réception en préfecture
069-216901637-20220316-2022-10-BF
Date de réception préfecture : 16/03/2022

	2021	2022	2021/2022
011 Charges à caractère général	979 750 €	911 600 €	-6,96%
65 Charges de gestion courante	275 150 €	287 950 €	4,65%
67 Charges exceptionnelles	5 000 €	8 500 €	70,00%
012 Charges de personnel	1 510 400 €	1 582 000 €	4,74%
66 Charges financières	76 750 €	102 500 €	33,55%
042 Amortissement/sorties d'actif	220 500 €	220 467 €	-0,01%
014 Atténuation de produits	60 000 €	50 000 €	-16,67%
68 Dotations aux provisions	15 900 €	16 000 €	0,00%
TOTAL	3 143 450,00 €	3 179 017,00 €	1,13%
TOTAL DES OPERATIONS REELLES	2 922 950 €	2 958 550 €	1,22%

Les charges à caractère général

Il est prévu une hausse sensible de ce poste sur l'année 2022 afin de procéder à des travaux d'entretien et de mise en accessibilité du patrimoine immobilier de la commune.

Les projections tiennent aussi compte de l'augmentation des tarifs du gaz et de l'électricité. L'électricité devrait notablement augmenter cette année en raison de la hausse des coûts de production, du contexte mondial ...

Par ailleurs, la Commune étudie une possible externalisation du nettoyage des écoles ce qui engendrerait une augmentation de ce poste. Corrélativement, le poste dédié au chapitre 012 diminuerait.

Les charges de personnel

Ces dépenses devraient connaître une augmentation sensible en 2022, principalement en raison de facteurs externes.

Facteurs extérieurs

L'année 2022 annonce des mesures générales de revalorisation des carrières des agents de catégorie C : la durée des échelons des 2 premiers grades (échelles C1 et C2) est révisée et les traitements indiciaires associés modifiés. Par ailleurs, une année de bonification exceptionnelle d'ancienneté est attribuée à tous les agents de la catégorie C, quel que soit leur grade.

Cette mesure impacte la moitié des agents de la collectivité.

La revalorisation du SMIC au 1^{er} janvier 2022 impacte aussi la masse salariale (2019 : 10.03€/h, ; 2020 : 10.15 €/h, 2021 : 10.25 €/h, 2022 : 10.57€/h).

Les projections tiennent également compte des avancements d'échelon de certains agents.

La cotisation « accident du travail » est abaissée de 1.80 % à 1.79 %. Les autres charges patronales n'évoluent pas. Apparition de la cotisation spéciale « apprentissage » fixée à 0.05 % de la masse salariale : il s'agit d'un dispositif de financement pérenne de l'apprentissage supporté par les collectivités territoriales et perçu par le CNFPT.

Choix de la collectivité

Les projections tiennent compte :

- De la pérennisation d'un emploi au service communication (29h)

Les projections pourraient évoluer dans le courant de l'année 2022 afin de prendre en compte :

- L'indemnisation des allocations chômage d'un agent fonctionnaire radié des effectifs suite à rupture conventionnelle au 15/11/2021 (12 000 € environ).

Par ailleurs, la Commune étudie la possibilité d'externaliser de manière pérenne le ménage des écoles.

Evolution du tableau des effectifs (sans les contractuels)

Au 31/12/2021	Prévisions 31/12/2022
34.34 ETP créés dont 31.44 pourvus	34.34 ETP créés dont 31.44 pourvus

Le fonds de péréquation des recettes communales et intercommunales (FPIC)

Le montant global du fond n'est pas relevé cette année encore. Mais la contribution s'entendant à l'échelle de la Métropole et selon la clef de répartition qu'elle arrêtera et non à l'échelle de la commune de Quincieux, il est difficile de prévoir la variation. Il est prévu d'abonder à hauteur de 60 000 € la provision pour une contribution 2021 de 44 264 euros.

Les autres points notables

Les autres chapitres sont constants.

Les intérêts de la dette diminuent légèrement en raison de l'ancienneté de la plupart des prêts.

Deux provisions seront constituées en 2022

- une pour le contentieux en urbanisme
- une pour les créances douteuses

Dépenses imprévues

Compte tenu des incertitudes liées à la crise sanitaire il est prévu d'abonder les dépenses imprévues à hauteur de 88 000 euros.

Amortissement prévisionnel 2022

La dotation aux amortissements serait maintenue à 220 467 euros en raison des nouveaux investissements mobiliers réalisés en 2020.

SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement devrait s'établir autour de 282 765 euros.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

FCTVA

Le FCTVA 2022 devrait être de l'ordre de 300 000 euros.

Subventions

Subventions 2020	Reports 2021	Inscriptions 2022	Total 2022
DRAC bas relief / Pieta église St Laurent	2 322,00 €	0,00 €	2 322,00 €
ADEME chauffage par géothermie nouveau restaurant scolaire	3 820,00 €	0,00 €	3 820,00 €
DSIL réhabilitation chaudière EMP		300 360,00 €	300 360,00 €
REGION réhabilitation Chapelle		70 500,00 €	70 500,00 €
DRAC réhabilitation Chapelle		70 500,00 €	70 500,00 €
DSIL réhabilitation Chapelle	86 000,00 €	0,00 €	86 000,00 €
Fondation Ste Irénée réhabilitation de la Chapelle		10 000,00 €	10 000,00 €
REGION Restaurant scolaire	53 000,00 €	0,00 €	53 000,00 €
REGION extension parc vidéoprotection	0,00 €	27 833,00 €	27 833,00 €
FIDP extension parc vidéoprotection	0,00 €	12 200,00 €	12 200,00 €
DSIL Agenda d'accessibilité programmée (AD'AP)		159 000,00 €	159 000,00 €
Total	145 142,00 €	650 393,00 €	795 535,00 €

Des demandes de subventions ont été déposées

- auprès de la DRAC pour la réhabilitation du mobilier de l'Eglise et de la Chapelle
- auprès de l'Etat, au titre de la DSIL², pour les travaux de réhabilitation de la chapelle
- auprès de la fondation Ste Irénée pour la réhabilitation de la chapelle
- auprès de la Région et de l'Etat pour le programme de vidéoprotection
- Un partenariat avec la Fondation de France est également à l'étude pour appel au mécénat s'agissant de la réhabilitation de la Chapelle.

Des dossiers complémentaires seront déposés

- pour la chapelle auprès de la Région AURA
- pour la rénovation thermique des bâtiments (DSIL Plan de Relance)

² Dotation de soutien à l'investissement local

Dans le cas où une décision serait communiquée à la Commune dans l'année 2022 ces subventions seraient inscrites par décision modificative.

Les autres recettes

La taxe d'aménagement devrait être reconduite pour le même montant que 2021 comme tenu des incertitudes présentées précédemment (7 000 €)

La dotation aux amortissements représenterait 220 467 euros.

La dotation 2021 à l'investissement de 240 000 euros.

LES INVESTISSEMENTS PREVISIONNELS 2022

Les investissements 2022 seront principalement constitués par l'achèvement des programmes engagés en 2021 (travaux de mise en accessibilité des bâtiments, restauration de la Chapelle, l'extension du parc de vidéoprotection, réhabilitation de portions d'éclairage public, restaurant scolaire, informatique de l'école élémentaire, mise à niveau informatique de la mairie, ...)

Quelques nouveaux programmes comme la rénovation thermique des bâtiments, la rénovation du site internet, pourraient être ouverts.

Afin de réduire ses dépenses de fonctionnement et de prioriser ses dépenses d'investissement sur les bâtiments, la collectivité pourrait se doter d'une stratégie patrimoniale lui permettant de définir une programmation pluriannuelle des dépenses pour la maintenance, l'entretien et les travaux sur les bâtiments.

La volonté est de limiter les investissements afin de pouvoir travailler à la création d'un pôle médical et à la réaffectation des anciens locaux du restaurant scolaire.

Une provision sera également faite pour l'aménagement à plus long terme du secteur des Flandres.

Le remboursement du capital de la dette représentera pour 2022 une somme de 348 000 euros dont 93 953 euros pour le Syder.

Le programme d'investissements 2022 devrait être de 175 000 € (y compris les programmes pluriannuels)

LA DETTE COMMUNALE

L'ENCOURS DE LA DETTE

Le capital restant dû de la dette s'élève au 1er janvier 2022 à **2 744 032 euros**.

Il y a actuellement 7 prêts en cours :

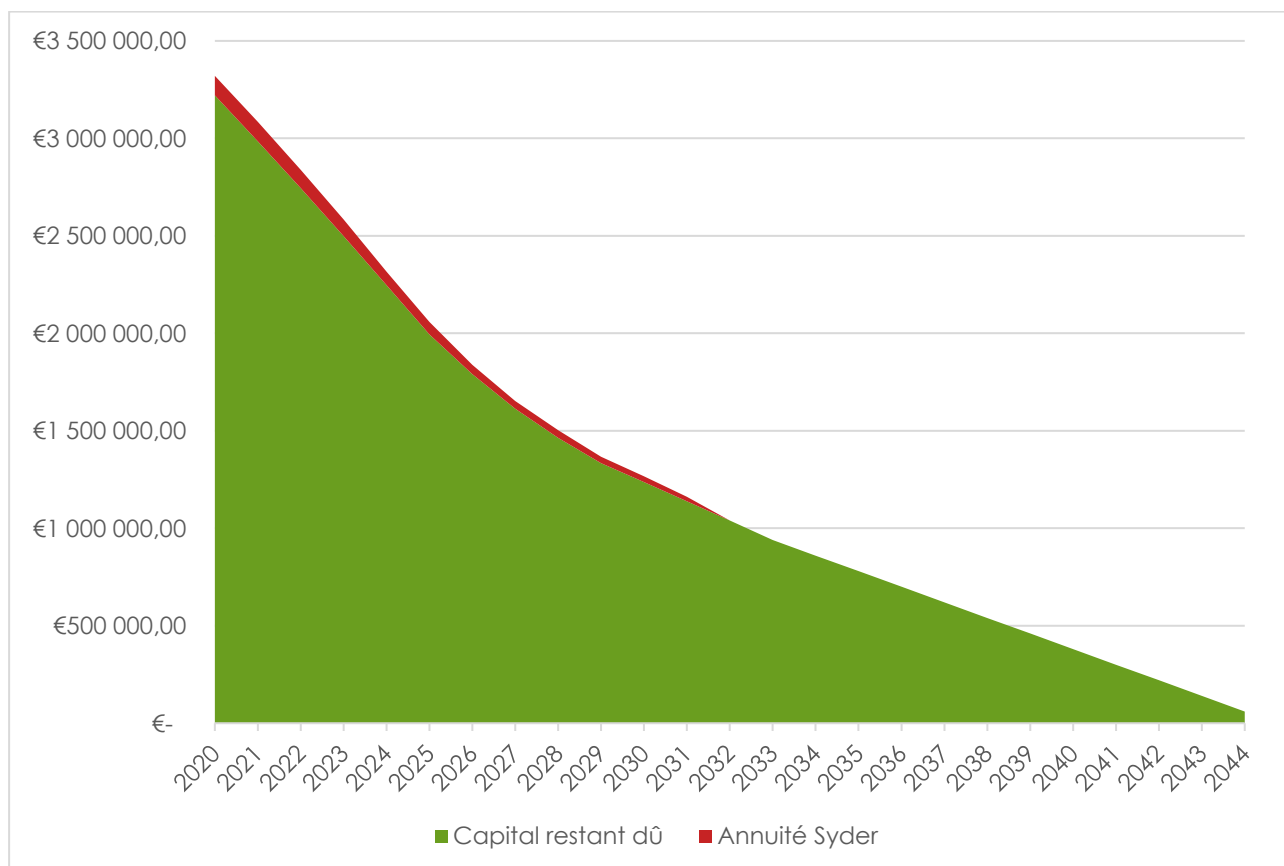
Désignation	Montant du prêt	Durée	Taux	Dernière année
Acquisition Joubert (habitation et commerce)	700 000 €	240	Fixe	2027
Acquisition Servignat	200 000 €	180	Variable	2024
Construction école élémentaire	345 495.18 €	144	Fixe	2025
Construction restaurant scolaire	2 000 000 €	300	Fixe	2044
Construction école élémentaire	500 000 €	240	Fixe	2024
Acquisition terrain Béreard	300 000 €	360	Fixe	2032

Accusé de réception en préfecture
069-216901637-20220316-2022-10-BF
Date de réception préfecture : 16/03/2022

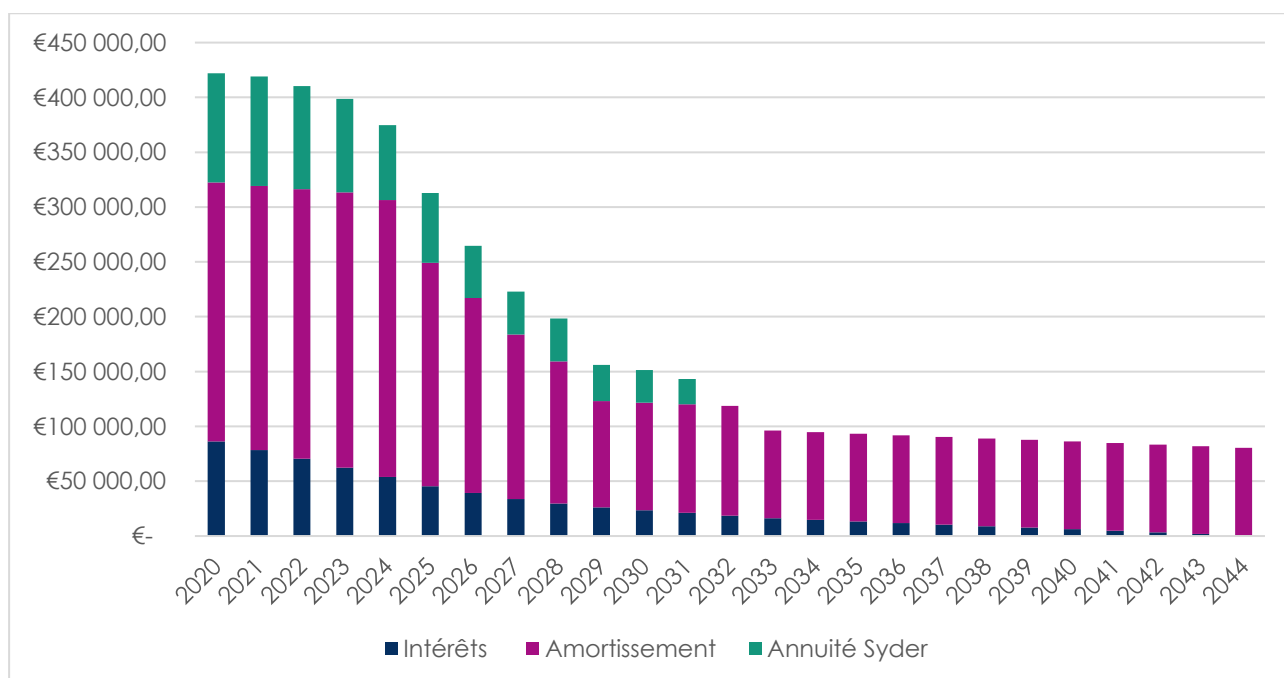
Investissement centre village	500 000 €	180	Fixe	2028
-------------------------------	-----------	-----	------	------

PROFIL D'EXTINCTION DE LA DETTE

EVOLUTION DE L'ENCOURS



EVOLUTION DE L'ANNUITE DE LA DETTE



LE POIDS DE LA DETTE AU SEIN DU BUDGET

La capacité de désendettement

Compte tenu de la souscription du prêt pour la construction du restaurant scolaire, la capacité de désendettement de la Commune entre 2019 et 2020 est passée de 4.13 ans à 7.54 ans (annuité du Syder non comprise).

Pour les exercices de 2022 à 2024, le seuil devrait se situer entre 6 et 7 ans avant de décroître à compter de 2025.

Le seuil d'alerte pour ce ratio se situe autour de 15 ans. L'endettement de Quincieux est donc convenable.

L'encours de la dette au 31/12/2021 par habitant

L'encours au 31/12/2021 est de 777 euros par habitant. La moyenne de la strate en euros par habitant au 31/12/2020 est à 728 euros.

Taux d'endettement

Au 31/12/2021, il se situe à 85.46 %. La moyenne de la strate est à 72,3 % au 31/12/2020 (source : AMF - [Etude Territoires et Finances 2021](#))

PROSPECTIVE 2022-2026

La Commune envisage une augmentation de l'ordre de 0.50 % de ses recettes de fonctionnement jusqu'en 2023 puis une augmentation de 1 % en raison de l'arrivée de nouvelles constructions. Le rythme de croissance serait à nouveau autour de 0.50 % à compter de 2025.

Dans le même temps, il est envisagé une croissance des dépenses de fonctionnement de l'ordre de 1 % par an.

Accusé de réception en préfecture
069-216901637-20220316-2022-10-BF
Date de réception préfecture : 16/03/2022

Compte tenu de la hausse structurelle de la masse salariale, des économies sur les dépenses courantes devront être réalisées pour compenser cette augmentation.

Les années 2023, 2024 et 2025 feront l'objet d'une attention particulière. L'investissement devrait être limité afin de pouvoir constituer des réserves pour le financement de projets structurants (pôle médical, aménagement secteur des Flandres, réaménagement de l'ancien restaurant scolaire, ...). L'épargne nette devrait être très limitée.

Cette prospective sera actualisée en fonction de l'avancée des différents programmes d'investissement qui impacteront le solde de clôture. Seront également inscrits au fil de leur notification les éventuels concours financiers extérieurs.

Le développement de l'urbanisation, dont l'échéancier doit être encore affiné, impactera également le budget communal car les nouveaux habitants apporteront de la fiscalité mais nécessiteront également de renforcer certains services.

A compter de 2027, la Commune devrait être en mesure de recourir de nouveau à l'emprunt pour financer ses nouveaux investissements.

Evolution du fonctionnement

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Recettes réelles de fonctionnement	3 382 886 €	3 186 870 €	3 202 804 €	3 218 818 €	3 251 007 €	3 267 262 €	3 283 598 €
Dépenses réelles de fonctionnement	2 660 349 €	2 823 000 €	2 851 230 €	2 879 742 €	2 908 540 €	2 937 625 €	2 967 001 €
Capital annuel dette	236 169 €	240 896 €	245 820 €	250 950 €	252 468 €	203 713 €	177 707 €
Capital annuel dette Syder	99 633 €	99 633 €	93 954 €	85 238 €	68 265 €	63 840 €	47 610 €
Epargne nette	386 735 €	23 341 €	11 801 €	2 888 €	21 733 €	62 084 €	91 280 €

Financement de l'investissement

Dépenses d'équipements		1 100 000 €	100 000 €	100 000 €	60 000 €	85 000 €	85 000 €
Taxe d'aménagement		7 000 €	7 000 €	7 000 €	7 000 €	7 000 €	7 000 €
FCTVA		374 000 €	360 000 €	180 400 €	16 400 €	16 400 €	9 840 €
Subventions		282 100 €	- €	- €	- €	- €	- €

Solde		- 413 559 €	278 801 €	90 288 €	- 14 867 €	484 €	23 120 €
Résultat cumulé	997 775 €	584 216 €	863 017 €	953 305 €	938 438 €	938 922 €	962 042 €

CONCLUSION

La Collectivité se fixe pour objectifs pour construire son budget 2022

- de limiter la hausse de la fiscalité pour les habitants de Quincieux en n'augmentant pas la part communale sur les taxes locales
- de limiter la hausse des tarifs des différents services communaux
- de travailler à la reconstitution de l'épargne pour pouvoir financer les prochains programmes d'investissement

Compte tenu des incertitudes sur les 5 ans à venir : conséquences de la crise financière, relance potentielle des prélèvements de l'Etat sur les ressources locales, conséquences de la réforme de la fiscalité locale, la Commune a prévu

- De limiter l'augmentation des charges à caractère général à concurrence de l'augmentation des charges de personnel
- De revoir la grille tarifaire des services afin de la mettre en adéquation avec les charges supportées par la Collectivité
- D'agir sur les achats en engageant une rationalisation dans la passation des contrats de la commande publique ;
- D'établir une prospective financière tenant compte d'une stratégie patrimoniale pluriannuelle ;
- D'améliorer la connaissance des coûts des services et de leurs actions ;
- De rationaliser les avantages en nature apportés au tissu associatif local ;
- De systématiser la recherche de financements extérieurs pour tous les nouveaux projets d'investissement et de fonctionnement

Compte tenu de ces éléments, la priorité du mandat sera la réalisation de la Maison de santé pluriprofessionnelle et la programmation de l'aménagement du secteur des Flandres.